



L'UNSA SIGNE L'ACCORD INTERESSEMENT

HEXAFRET

L'accord proposé a été signé par l'UNSA. Pour qu'il entre en vigueur, deux autres organisations syndicales devront également s'engager.

S'il est validé, cet accord s'appliquera à tous les salariés d'Hexafret (statutaires et contractuels) ayant au moins trois mois d'ancienneté dans le GPU. Le premier versement interviendra en mai 2027, basé sur les objectifs atteints lors de l'exercice 2026. Chaque salarié pourra choisir entre un versement immédiat ou une affectation avec abondement au Plan d'Épargne Groupe (PEG).

UN DISPOSITIF ESSENTIEL

Il est crucial de valoriser votre engagement quotidien au sein d'Hexafret. Cette reconnaissance est une attente légitime. Par cette signature, l'UNSA Ferroviaire affirme sa mission : vous représenter, défendre vos intérêts et promouvoir de nouveaux droits.

LES ÇOULISSSES DE LA NÉGOCIATION

Le projet final résulte d'une collaboration lors de deux réunions bilatérales et de deux tables rondes. Vos délégués UNSA Ferroviaire ont su faire évoluer les propositions initiales, agissant avec responsabilité pour valider ce dispositif de reconnaissance.

CRITÈRES ET MONTANTS

Les critères qui seront pris en compte :

1. **Économique** : Marge opérationnelle (EBITDA)
2. **RSE** : Émissions de CO2
3. **RH** : Taux de réalisation des entretiens professionnels (EP)
4. **Services** : Satisfaction clients (NPS)

Critères	2026	2027	2028
Ebidta	jusqu'à 200 €	jusqu'à 500 €	jusqu'à 600 €
RSE	jusqu'à 200 €	jusqu'à 100 €	jusqu'à 100 €
EP	jusqu'à 300 €	jusqu'à 250 €	jusqu'à 250 €
NPS	jusqu'à 300 €	jusqu'à 250 €	jusqu'à 250 €
Total	1 000 €	1 100 €	1 200 €